



Le contrat « enfance et jeunesse »

Une vraie dynamique démographique



- œ Plus de **800 000** naissances en France en 2005.
- œ Une moyenne française de **1,9** enfant par femme en France, le taux le plus élevé dans l'UE après l'Irlande.
- œ **14,9** millions d'enfants de 0 à 18 ans dont **4,8** millions de moins de 6 ans.

La branche famille

œ Près de **62 Md €** redistribués dont :

- **43,5 Md €** de prestations en faveur de la famille ;
- **18,5 Md €** de prestation de lutte contre la précarité.

œ A près de **11** millions d'allocataires.

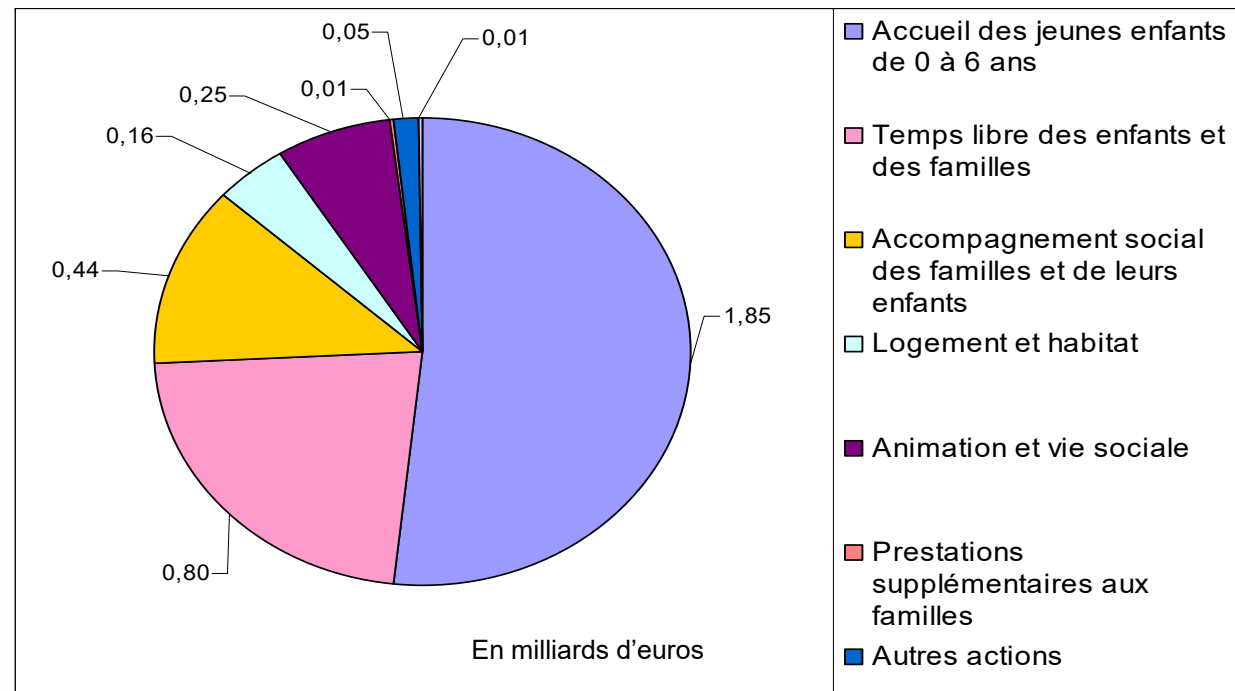


Une action sociale forte



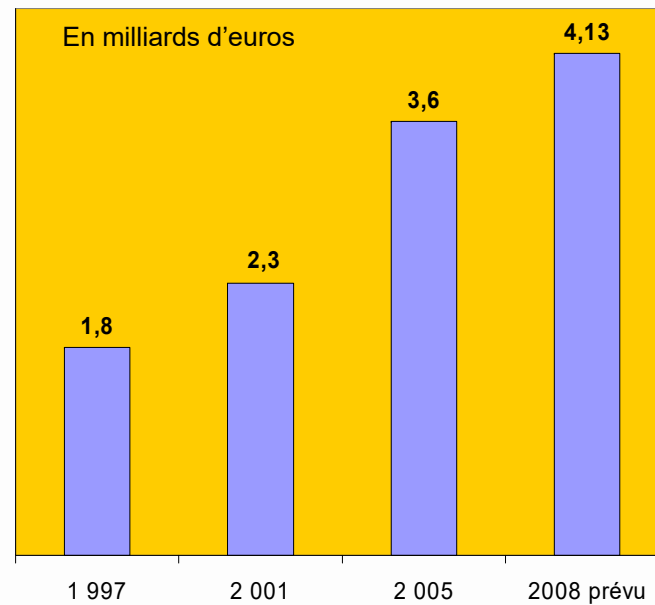
- œ Le fonds national passera de **2,9 Md €** en 2004 à **3,9 Md €** en 2008.
- œ Une progression annuelle de **7,5 %** des dépenses d'action sociale de 2005 à 2008.
- œ Une augmentation de **4,2 Md €** entre la période 2001-2004 et la période 2005-2008.

Répartition des dépenses d'action sociale 2005



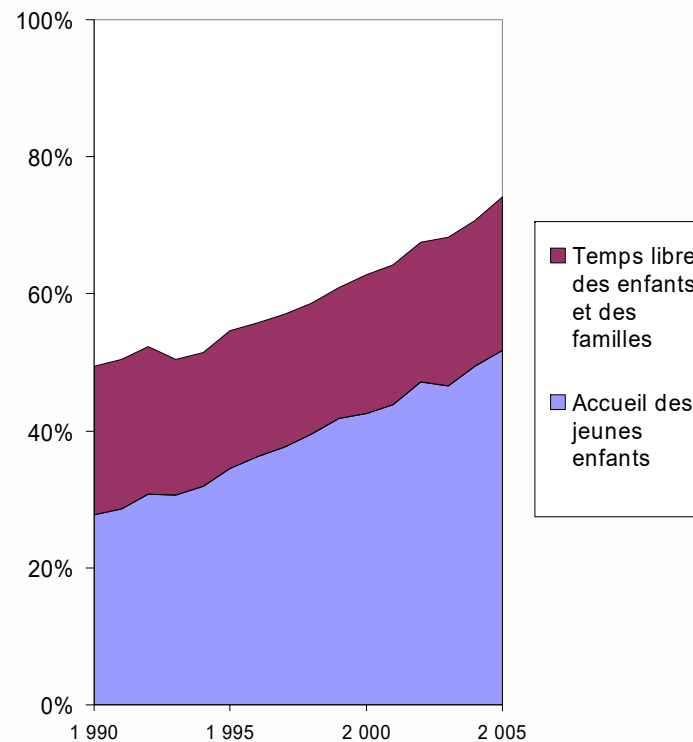
Les trois quarts des dépenses d'action sociale sont consacrés à l'accueil des jeunes enfants et au temps libre.

Des dépenses d'action sociale en augmentation constante



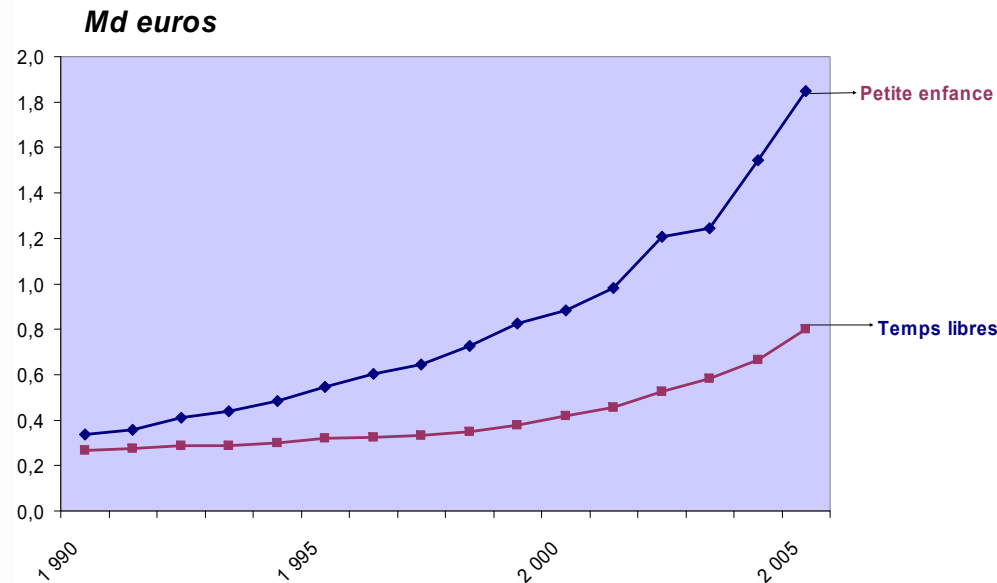
Au terme de la troisième convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Cnaf, les dépenses d'action sociale devraient dépasser **4 Md €** par an.

Priorité aux dépenses petite enfance et jeunesse



La part de l'accueil de la petite enfance et du temps libre dans les dépenses d'action sociale est passée de **50 %** à **75 %** en 15 ans.

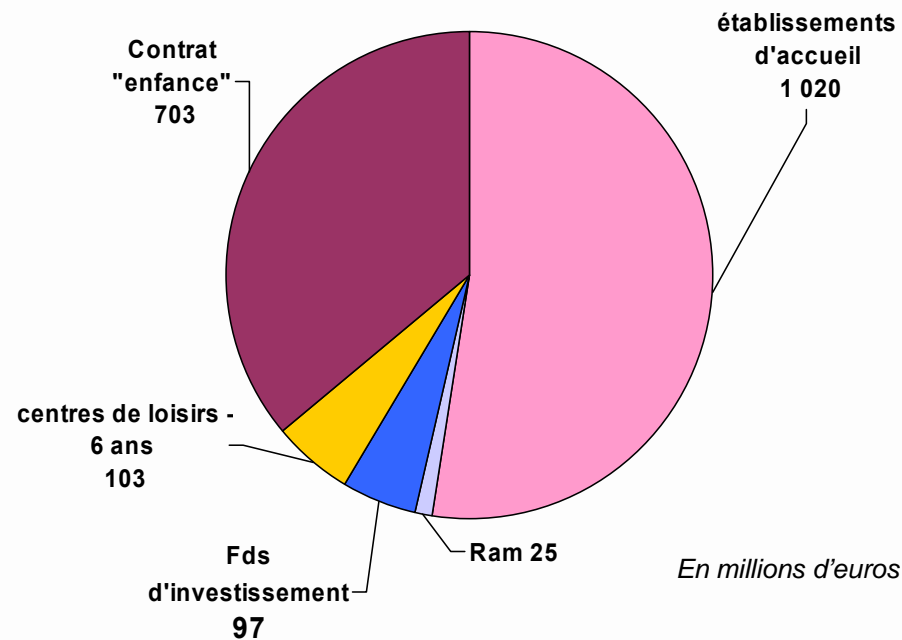
Des dépenses petite enfance et temps libre en progression constante



En 15 ans, les dépenses petite enfance ont été multipliées par **5,4** et les dépenses temps libre par **3**.

- œ 54 588 places d'accueil du jeune enfant créées depuis 2001.
- œ 9 431 contrats « enfance » et de temps libre signés.

Une pluralité de solutions pour répondre aux attentes des familles



La branche famille favorise la diversité des modes d'accueil des jeunes enfants.

Un nouveau contrat pour répondre à nos priorités



- œ Concilier vie familiale et vie professionnelle.
- œ Poursuivre le développement de l'offre d'accueil et de loisirs pour les enfants de 0 à 17 ans.
- œ Optimiser nos dépenses d'action sociale.
- œ Mieux cibler les publics et les territoires les moins bien servis pour une meilleure équité territoriale.

Les principes du nouveau contrat



- œ Un financement sans surprise.
- œ Un souci de l'efficacité :
 - avec un diagnostic partagé ;
 - avec des fonctions de pilotage et d'évaluation renforcées.

Un contrat unique d'une durée de 4 ans



- œ Deux volets distincts.
- œ Deux enveloppes budgétaires distinctes.



☞ **85 %** au minimum du financement est consacré à l'accueil

volet « enfance »	volet « jeunesse »
accueil 85 %	accueil 85 %
pilotage 15 %	pilotage 15 %

☞ **15 %** au maximum du financement porte sur le pilotage.

Un financement connu dès la signature du contrat

∞ Un montant plafonné par action éligible.



Accueil collectif 0 - 4 ans 7,22 € / h enfant	Ram 44 254 € / Etp de fonctionnement	Centre de loisirs 4 € / h enfant	
Laep 59,46 € / h de fonctionnement	Accueil familial et parental 4 - 6 ans 3,16 € / h enfant	Accueil périscolaire 3 € / h enfant	Séjours été et petite vacances 40 € / j enfants
Ludothèque 20 € / h d'ouverture		Camps adolescents 40 € / j enfant	Accueil jeunes déclaré Ddjs 4 € / h jeune
Accueil collectif 4 - 6 ans 3,42 € / h enfant			
Accueil familial et parental 0 - 4 ans 6,3 € / h enfant			
Diagnostic initial 10 000 € / contrat	Formation 800 € / stagiaire	Formation 800 € / stagiaire	Diagnostic initial 10 000 € / contrat
Poste de coordination 33 000 € / Etp		Poste de coordination 33 000 € / Etp	

œ Un taux de financement de **55 %** du reste à charge plafonné.



Accueil collectif 0 - 4 ans	Prix plafond Cnaf par action	Déductions (Pso, participations familiales, subventions)	Prestation de Service « enfance et jeunesse » = 55 % du reste à charge plafonné
----------------------------------------	---------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

œ Une modulation du montant de la prestation « enfance et jeunesse » en fonction :

- du taux de fréquentation ;
- de la réalisation des actions.



Accueil collectif 0 - 4 ans	Taux de fréquentation cible 70 %	Taux d'occupation de la structure au terme d'une année de fonctionnement = 68 %	Prestation de service « enfance et jeunesse » réajustée
----------------------------------------	-----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

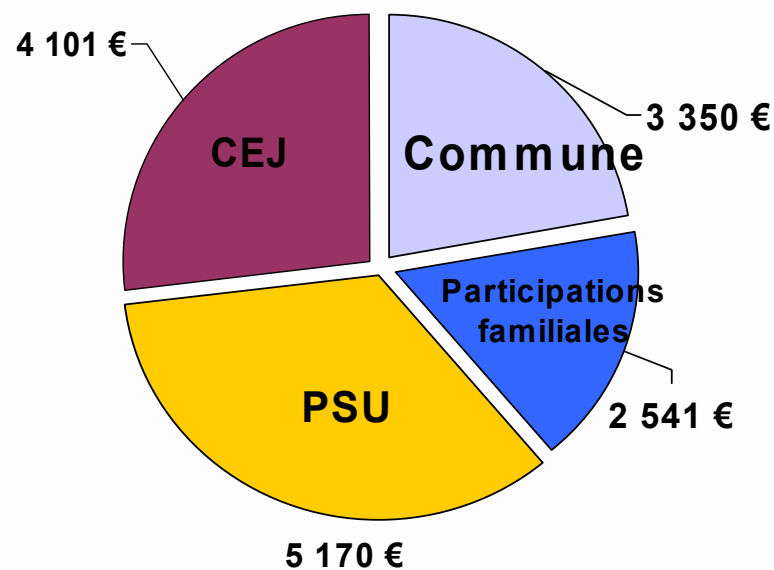
Les mêmes règles applicables à tous



- œ Une égalité de traitement de tous les partenaires quelle que soit la commune d'implantation.
- œ Une intégration progressive dans le nouveau dispositif des structures bénéficiant d'un contrat signé avant le 1^{er} juillet 2006.
- œ Une dégressivité annuelle de 3 points des financements Caf sur toute la durée du contrat et au-delà si nécessaire.
- œ Pour retrouver des marges de manœuvre et soutenir la création de nouvelles places.

Le maintien d'un financement important

- En moyenne, pour une structure nouvellement créée, ouverte 2 100 heures par an, le prix de revient total est de l'ordre de **15 162 €** par place.



Répartition des
dépenses
annuelles
(en euros par place)

En résumé

- œ Une meilleure lisibilité.
- œ Plus de sécurité.
- œ Une diversité des actions prises en charge.
- œ Un accompagnement technique au montage de projet.
- œ Un financement par la Caf qui reste majoritaire.





le contrat Enfance et jeunesse